



Organisation de l'Aviation Civile Internationale
Bureau Afrique Occidentale et Centrale

Douzième Réunion du Sous-Groupe Gestion de la circulation Aérienne
/Gestion de l'Information Aéronautique/Recherches et Sauvetage
(ATM/AIM/SAR SG/12) (Dakar, Sénégal, 25 - 29 Juillet 2011)

Point 2 de l'Ordre du Jour : Suivi des recommandations de la RAN, des conclusions et décisions adoptées dans le cadre d'APIRG

SUIVI DES CONCLUSIONS ET DECISIONS D'APIRG QUI CONCERNENT LE SOUS-GROUPE ATM/AIM/SAR SG

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE
<p>La présente note passe en revue les conclusions et les décisions formulées dans le cadre d'APIRG, pour examen, suite à donner et mise à jour selon qu'il convient.</p> <p>La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3.</p>
REFERENCES
<ul style="list-style-type: none"> - Rapport APIRG/17 - Rapport PBN/GNSS TF/2
<p>La présente note de travail se rapporte aux Objectifs stratégiques A.</p>

1. INTRODUCTION

1.1 La réunion APIRG/17 (Ouagadougou, Burkina Faso, 2-6 août 2010) a adopté 106 Conclusions et décisions, dont 44 sont applicables aux travaux du Sous-Groupe ATM/AIM/SAR.

1.2 La Commission de la Navigation aérienne a estimé que le nombre des Conclusions d' APIRG/17 était trop élevé. En outre, plusieurs Conclusions manquaient de force de ton pour imposer leur mise en œuvre.

1.3 Comme point de départ pour la consolidation nécessaire et l'amélioration des Conclusions APIRG, la réunion de la PBN/GNSS Task Force tenue à Dakar, du 13 au 15 juin 2011 a, entre autres, revu et proposé la consolidation et à l'amélioration des Conclusions d' APIRG/17 applicables à la PBN/GNSS Task Force.

2. DISCUSSION

2.1 Afin de satisfaire aux exigences de surveillance des performances, conformément au Programme d'activités de l'OACI, APIRG et ses organes subsidiaires ont développé un plan d'action pour un suivi systématique afin d'éviter toute omission ou duplication des Conclusions et Recommandations, tout en assurant l'efficacité au sein d' APIRG.

2.2 En se conformant à ce processus, les Conclusions et décisions prises dans le cadre d'APIRG qui concernent les travaux du Sous-Groupe y compris les projets de Conclusions émanant de la réunion PBN/GNSS TF/2, ont été reproduites dans les appendices à la présente note de travail : **Appendice A** (APIRG/17) et **Appendice B** (projets de Conclusions de la PBN/GNSS TF/2), pour examen par la réunion.

2.3 La réunion voudra bien noter que, les Bureaux Régionaux de l'OACI ont envoyé aux États les Conclusions et Décisions d' APIRG/17 applicables au Sous-Groupe et transmis un formulaire par lequel les renseignements concernant l'état de mise en œuvre ainsi que les obstacles s'y rapportant, le cas échéant, pourraient être fournis. De nombreux États n'ont cependant pas encore répondu.

2.4 Même si comme indiqué, certains États doivent encore fournir des réponses sur l'état de mise en œuvre des Conclusions APIRG/17, il est à noter que de nombreuses Conclusions restent à être mises en œuvre, certains en raison de leur portée à moyen ou long terme.

2.5 La réunion voudra bien reconnaître que le nombre élevé de Conclusions a un effet indésirable. Entre autres, il constitue un défi quant à la priorisation dans la mise en œuvre et le suivi. Cet effet peut être exacerbé par le langage utilisé dans la Conclusion, qui peut manquer de clarté pour la mise en œuvre.

2.6 Compte tenu de ce qui précède, au lieu de traiter des questions liées à chaque conclusion au point de l'ordre du jour auquel elles se rapportent, la réunion voudra bien prendre le temps de revoir chacune des Conclusions avec l'ordre du jour auquel elle s'applique, ceci dans l'objectif de :

- a) identifier dans la mesure du possible les questions qui peuvent constituer des obstacles à la mise en œuvre et proposer des solutions ;
- b) afin de faciliter la focalisation et la priorisation, proposer à APIRG des amendement aux Conclusions en:
 1. fusionnant les Conclusions ou Décisions avec d'autres qui sont considérées comme similaires ou étroitement liées
 2. identifiant celles qui sont déjà adéquatement couvertes par d'autres Conclusions, décisions, procédures, ou activités
 3. identifiant celles qui peuvent être incluses dans le mandat et programmes de travail des organes subsidiaires pertinents d' APIRG et celles qui peuvent être incluses dans le Manuel d' APIRG comme dispositions générales ;

4. améliorant la qualité des Conclusions existantes conformément aux commentaires de l'ANC ;
 5. réduisant substantiellement le nombre de Conclusions existant ;
- c) Formuler le langage dans les Conclusions existantes avec ou sans modification pour y aborder les questions nouvelles, afin de limiter le nombre de nouveaux projets de Conclusions et décisions

3. SUITE A DONNER PAR LA REUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Noter les informations contenue dans la présente note de travail
- b) Examiner les conclusions et les actions de suivi sur celles-ci telle qu'elles figurent en **Appendices A et B** à présente note de travail
- c) Convenir d'agir comme indiqué au paragraphe 2.6 de la présente note de travail.

.
..